

ADM-160-2025

INTERVENTION ENEDIS TRAVAUX SUR OUVRAGES EXISTANTS

RESEAUX ELECTRIQUES

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

44 Route de Dole

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande présentée par la société ENEDIS – 65 Rue de Longvic BP40439 21004 DIJON - pour l'autorisation de réaliser des travaux sur la voie communale sis 44 route de Dole à Saint-Marcel.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'approche et au droit du chantier durant tout le temps de l'intervention,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Du lundi 3 novembre 2025 à 08h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 18h00, la circulation de tous véhicules sera perturbée au niveau du 44 Route de Dole.

- La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores ou manuellement,
- La circulation se fera uniquement sur une seule voie.
- La circulation sur la piste cyclable sera perturbée et les usagers devront en être informés par des signalisations.

Article 2 : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par la société ENEDIS qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin de sécuriser le chantier de jour comme de nuit.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 20 octobre 2025

Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 22 OCT. 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

